Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_02-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

N° DEL2026_05_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

24 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE GLOANIC Mickael.

4 Pouvoirs :
Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.
Mme BRUNET Virginie donne pouvoir à M. RICHARD Bruno.
Mme Dominique GUEGAN donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.
M. LE JOSSEC Jean Marc donne pouvoir à Mme Nadège LE MENTEC.

Absent :
LE DEODIC Ronan

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 juin 2026
OBJET : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15,

VU le projet de procès-verbal de séance du Conseil municipal du 28 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_02-DE

Considérant l'absence de remarque apportée par les conseillers municipaux sur le procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026.**

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 03.07.2026

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

21 JUIL. 2026